



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU 29 MARS 2024

Ouverture de la séance à 19h00

Nombre de conseillers :		Date de convocation :	26-03-24
En exercice :	23	Date d'affichage :	26-03-24
Quorum :	12		
Présents :	18		
Votants :	22		4 pouvoirs

Présents: MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MELLAN Lionel - DELWAL Jean-Luc - RICHARD Denis - MICHELLAND Bruno - MARTINET Jacky - GACHET Roger  
Mmes - COMBET Claire - GAZET Véronique - JALLIFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - LEGRAND Alexandra - PAVIET Laura - GENON Marie - PEREZ Stéphanie

Excusés: MM. - BIBOLLET Nicolas - JABOUILLE Martine - BAZIN Josyane - BOIVINEAU Myriam - RIZZON Bruno

A été nommé secrétaire de séance: Lionel MELLAN



Ordre du jour de la séance:

- Approbation du PV de la séance du 16 février 2024
- Approbation du compte de gestion de la Commune de Val d'Arc 2023:
- Approbation du compte administratif de la Commune de Val d'Arc 2023:
- Approbation du compte de gestion du Lotissement de la Blancherie 2023
- Approbation du compte administratif du Lotissement de la Blancherie 2023
- Vote du Budget de la Commune de Val d'Arc.
- Vote des taux Etat 1259
- Présentation de l'appel d'offre Travaux de modernisation de l'éclairage public
- Choix de l'opérateur des Travaux de modernisation de l'éclairage public
- Règlement des réfections des façades de la grande rue
- Travaux et coupe de bois de la forêt
- Décision d'attribution d'une prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
- Poste CDD de 6 mois (services techniques)

- Remboursement frais d'établissement de carte grise
- Points divers

1. Approbation du PV de séance du conseil du 16 février 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil du 16 février 2024 à l'approbation des membres du conseil municipal;

Le procès-verbal est adopté

Pour: 22

Contre: 0

Abstention:0

2. Approbation du compte de gestion de la Commune de Val d'Arc 2023:

L'adjoint aux finances fait la présentation du compte de la gestion de la Commune.

Pour 2023, la section de fonctionnement a réalisé pour 1846 658€ de dépenses pour un montant de recettes de 2321 635€ soit un excédent de 474977 €. Pour la section investissement, les dépenses ont été de 874146€ pour 593013€ de recettes, soit un déficit de 281132€.

Le compte de Gestion est soumis au vote

Pour: 22

Contre: 0

Abstention:

3. Approbation du compte administratif de la Commune de Val d'Arc 2023:

Présentation du compte administratif:

L'excédent de fonctionnement pour 2023 est de 1181 654 €.

Pour la section d'investissement, compte tenu de l'excédent de 119 513€ de 2022, du déficit de 281132€ pour 2023 et du déficit des Restes à Réaliser de 121 697 €, le besoin de financement est de 283 316 €. Le déficit d'investissement est couvert par l'excédent de fonctionnement.

Le compte administratif est soumis au vote.

Pour: 21

Contre: 0

Abstention:0

Mairie déléguée  
4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.randens@orange.fr  
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.valdarc73@orange.fr  
04 79 65 28 29

Mairie déléguée  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
Aiguebelle  
73220 Val-d'Arc  
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr  
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

#### 4. Approbation du compte de gestion du Lotissement de la Blancherie 2023

La présentation est faite et est soumise au vote.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses ont été d'une valeur de 216 €, il n'y a pas eu de recette mais cette dépense est couverte par l'excédent antérieur. Il n'y a pas eu de dépenses et de recettes sur la section d'investissement.

Le compte est soumis au vote

Pour: 22      Contre: 0      Abstention:

#### 5. Approbation du compte administratif du Lotissement de la Blancherie 2023

Le compte administratif est présenté et est soumis au vote.

Le résultat du compte administratif est de 123 723.28€ pour la section de fonctionnement.

Pour: 21      Contre: 0      Abstention:0

#### 6. Vote des Budgets de la Commune de Val d'Arc

L'adjoint aux finances présente le projet de budget de fonctionnement en détaillant les grands postes de dépenses. Le budget primitif de la section de fonctionnement est de 3 262 271.85 €.

Le montant du budget pour la section d'investissement est de 4 548 031.87 €.

Pour le Budget de la Blancherie II, le montant de la section fonctionnement est de 123 723.28€.

##### 6.1 Vote du Budget de fonctionnement

Pour: 22      Contre: 0      Abstention:

##### 6.2 Vote du Budget d'investissement

Un emprunt de 500 000 € devra être réalisé afin de pouvoir réaliser les projets présentés pour 2024.

Pour: 22      Contre: 0      Abstention:0

##### 6.3 Vote du budget de la Blancherie II

Pour: 22      Contre: 0      Abstention:0

## 7. Vote des taux d'imposition pour la Commune

Une discussion s'engage concernant la base d'imposition qui comme chaque année est revue par la DGFIP, cette discussion évoque l'augmentation du coût de la vie mais aussi l'augmentation des coûts de fonctionnement de la commune, de la baisse des dotations de l'état et des besoins d'investissement. Après discussion, une proposition d'augmentation des taux de 2% est faite et elle est soumise au vote:

Pour : 15 voix contre : 6 voix Abstention: 1 voix

L'augmentation des taux d'imposition pour la commune est validée à 2%.

## 8. Présentation de l'appel d'Offre Travaux de modernisation de l'éclairage public

L'adjoint aux travaux fait présentation de la réunion de la CAO concernant l'ouverture des plis et présente l'analyse faite par le maître d'œuvre.

Quatre offres ont été réceptionnées et elles étaient toutes conformes.

## 9. Choix de l'opérateur des Travaux de modernisation de l'éclairage public

Suivant le règlement de consultation une note technique et une note sur l'aspect financier ont été attribuées. Le groupement ELECTRA/BUGNON présente la meilleure et son choix est proposé au vote.

Pour: 22 Contre: 0 Abstention:0

## 10. Demande subvention pour réfection d'une façade de la grande rue

Une demande de subvention d'un habitant de la commune déléguée d'Aiguebelle est faite pour la rénovation de sa façade. Les travaux envisagés sont conformes au cahier des charges mis en place par la Commune. Le montant des travaux est de 8244,5€ TTC. Proposition est faite d'attribuer une subvention suivant le règlement d'un montant de 3297,8€

Pour: 22 Contre: 0 Abstention:0

## 11. Travaux et coupe de bois de la forêt

Forêt d'Aiguebelle:

Nettoyage des renvois d'eau pour un montant de 1160€

Plantation dans la parcelle 8 d'une superficie de 0.8ha pour un montant de 1870€

Pour: 22 Contre: 0 Abstention:0

Forêt de Randens

Entretien des périmètres pour 2500€

Réalisation d'une coupe de bois malade (scolyte) pour un montant de 4551€ recette prévisible 3960€ de vente et 1800€ de subvention

Report de travaux 2023 non réalisés: 9528,76€

Mairie déléguée  
4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.randens@orange.fr  
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.valdarc73@orange.fr  
04 79 65 28 29

Mairie déléguée  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
Aiguebelle  
73220 Val-d'Arc  
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr  
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

12. Décision d'attribution d'une prime exceptionnelle du pouvoir d'achat  
Proposition est faite d'attribuer cette prime pour un montant par agent de 15% du plafond autorisé. Cette prime est versée au prorata temporis.  
Le montant total de la prime pour l'ensemble des salariés serait de 10573€.  
Pour: 22 Contre: 0 Abstention:0

13. Poste CDD de 6 mois (services techniques)  
Le Maire explique qu'un agent arrive en fin contrat et soumet au vote du Conseil Municipal une proposition de renouvellement de son contrat à durée déterminée pour une période de six mois.  
Pour: 22 Contre: 0 Abstention:0

14. Remboursement frais d'établissement de carte grise  
Suite à l'achat d'un véhicule, les frais administratifs ne peuvent pas être réglés par mandat et M le Maire a réalisé le règlement par carte. Le Conseil Municipal accepte de rembourser cette avance  
Pour: 22 Contre: 0 Abstention:0

15. Points divers  
Mise en vente de parcelles appartenant à l'état.  
L'état propose à la commune de faire valoir son droit de préemption sur des parcelles situées sur le secteur de Montfort dont elle souhaite se séparer. Ces parcelles ne présentent pas d'intérêt pour la commune et la proposition est faite de céder le droit de préemption à la communauté de Communes Portes de Maurienne.  
Pour: 22 Contre: 0 Abstention:0

Choix du motif pour la place à côté des feux tricolores d'Aiguebelle. Proposition est faite de plusieurs motifs et celui retenu est la boussole

La séance est levée à 21h24

Fait à Val d'Arc le 29 mars 2024

Le secrétaire de séance



Le Maire



Le Maire,

Hervé GENON

Mairie déléguée  
4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.randens@orange.fr  
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.valdarc73@orange.fr  
04 79 65 28 29

Mairie déléguée  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
Aiguebelle  
73220 Val-d'Arc  
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr  
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>